



Association de Protection du Cadre de Vie et de l'Environnement Balmanais

45 avenue Henri Dunant - 31130 Balma

Association agréée Protection de l'Environnement pour la Haute-Garonne
apcveb@free.fr

Balma, le 31 octobre 2024

AVIS sur le projet PLPDMA

En tant qu'association agréée Protection de l'Environnement, nous intervenons dans la dernière phase de concertation et déposons un avis sur le futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour 2025-2030.

Nous avons participé à la réunion du 10 octobre 2024 (salle Odysée à Balma) au cours de laquelle le projet de programme a été présenté au grand public. Cette réunion a lancé officiellement la dernière phase de consultation publique qui s'achève le 31 octobre 2024, soit une durée de 3 semaines.

Après deux premiers plans d'action de 5 ans (2012-2017 et 2018-2024), le nouveau PLPDMA pour 2025-2030 sera rédigé puis soumis au vote du Conseil de la Métropole, début 2025.

Cette concertation porte sur les « **déchets ménagers** » (DMA), dont le producteur initial est un ménage, et non pas sur l'ensemble des déchets dont les « **déchets d'activités économiques** » (DAE).

Elle s'inscrit donc dans un cadre limité : selon l'Ademe, en janvier 2024, « les déchets ménagers représentent 9 % du volume de déchets produits en France, les déchets des entreprises, 21% et les déchets de la construction, 70 %. »

Nous avons bien noté qu'il s'agit d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), donc en amont de la collecte des déchets.

Objectif du PLPDMA

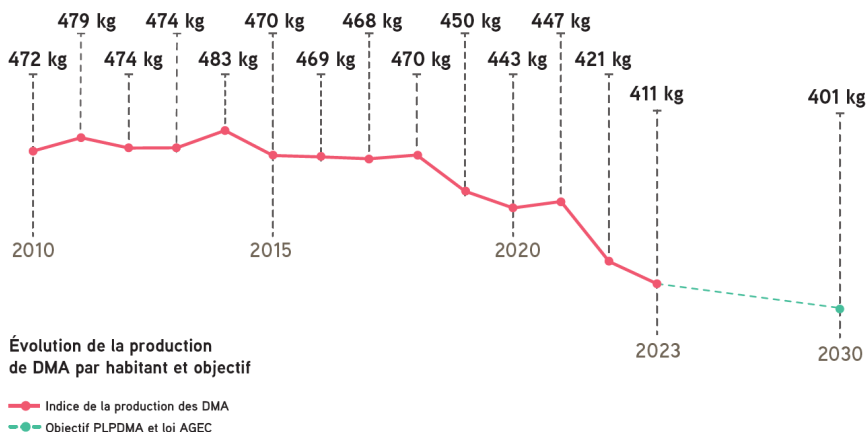
En application de la loi AGEC, ce projet a pour objectif de réduire de 15% la production de Déchets Ménagers et Assimilés sur la période 2010/2030.

Dans une perspective plus globale, cela représente, sur un volume de 9 % du total des déchets produits, une réduction globale à l'échelle française de 1,3 %.

L'ambition du PLPDMA 2025-2030 est une réduction par habitant de 2,5 % des déchets ménagers, soit une réduction d'environ 0,8 % par an pour atteindre une production maximale de 401 kg/hab par an en 2030. De l'analyse des 2 plans précédents, il apparaît que la courbe des déchets ménagers

est éloquent : nous sommes seulement à quelques kg des objectifs 2030 et l'objectif semble atteignable.

Évolution de la production
de DMA par habitant et objectif



Cependant, cette courbe globalisée ne permet pas de dissocier l'évolution des efforts produits en matière de réduction des déchets ménagers et des déchets emballages et papier dont la présence est imposée par l'industrie et le commerce.

Un programme catalogue

Les 5 axes thématiques listent 23 actions : un effet catalogue qui brouille la vision d'ensemble et interroge sur la politique sous-tendue.

Elle appellerait un changement de comportements sans réellement le contextualiser. Allons-nous vers une nouvelle éducation du consommateur/producteur de déchets ?

Quelle est la réelle ambition de ce projet ?

Des habitants plus sollicités que les entreprises ?

Le projet présente un programme en 5 axes qui touche principalement les habitants et, à la marge, les entreprises (qui créent des déchets et qui en transfèrent vers les habitants).

Comme cela a été exprimé durant la concertation : « ce n'est pas seulement sur lui (l'individu) qu'il faut faire peser la responsabilité de la réduction des déchets. »

L'Axe A se base essentiellement sur des actions de sensibilisation en direction de la population. Plus que sur les entreprises, la réussite de ce plan d'action repose surtout sur la population.

Pourtant, le geste de dépôt dans les bacs DMA n'est pas seulement lié au choix de l'individu. Les emballages pèsent sur l'ensemble des déchets produits à traiter. Or, la chaîne de responsabilité et d'actions à mener sur ce sujet en direction des entreprises est bien moins visiblement sollicitée.

Les actions à l'adresse des entreprises relèvent plutôt de gestes de réduction de déchets à étudier,

d'actions d'information ou de sensibilisation comme l'Axe A4.

« Accompagner les acteurs industriels, commerciaux et restaurateurs vers une réduction significative de leurs déchets représenterait un levier pour la Métropole dans l'optique de l'atteinte des objectifs de réduction à l'échelle nationale" ne fixe pas d'objectif clair.

De même, la lutte contre le gaspillage alimentaire vise plus des actions pédagogiques au sein des écoles que des actions ciblées vers les restaurants et structures collectives, vers les entreprises...

Comme levier, Toulouse-Métropole dispose aussi de la maîtrise des marchés publics qui ne sont pourtant pas évoqués comme outils vertueux.

Polarisation sur le débat « Déchets verts »

Sur les 23 actions programmées, 9 concernent les biodéchets (alimentaires et végétaux). Les déchets végétaux focalisent ce plan.

Les suites de la Délibération n° DEL-24-0233 du Conseil de la Métropole du jeudi 20 juin 2024 (sur Recyclage et valorisation - Collecte des résidus de jardin : adoption des tarifs de la collecte en porte-à-porte et de location de bennes), une Délibération adoptée par 74 votes pour et 58 abstentions sont éloquentes : prises de position de maires et d'habitants, pétitions, protestations... Ces décisions ont été vécues comme particulièrement impactantes pour le public.

Tout d'abord, nous considérons que le déchet vert est une ressource. Si le producteur est bien le ménage, il peut être bénéficiaire de cette ressource. Cela est un changement de paradigme qui n'est pas clairement explicité. La décision de réduire la collecte n'est pas assortie d'une explicitation des bienfaits que le traitement in situ des déchets peut apporter aux jardiniers.

Le « déchet vert » est une ressource verte, intégrée dans un circuit court, dans une démarche de jardin au naturel. Au-delà du compostage et du broyat, cette nouvelle démarche devrait intégrer des pratiques plus vertueuses comme le zéro phyto.

Depuis 13 ans, au collège de Balma, un atelier « Jardinage au collège » fonctionne grâce à la collaboration entre enseignants et bénévoles motivés de notre association. Il met en pratique les principes de la permaculture avec les collégiens et essaime auprès des familles.

Nous sommes convaincus de l'intérêt du traitement des déchets in situ et de la valorisation locale de cette ressource.

Mais, nous souhaitons que l'accompagnement soit adapté et intensifié. Les expériences citées et les actions à mener devraient être largement adaptées et irriguer jusque dans les quartiers, au plus près de la population. Elles doivent intégrer la nécessité d'adaptations locales en raison d'une grande disparité des situations (copropriétés, maison de ville avec jardin, jardin périurbain, capacité physique en fonction de l'âge...).

Cela implique d'accompagner de manière massive ce changement de comportement mais, surtout, d'expliciter un sens et une ligne politique plus positive au risque de comportements contre productifs mais perçus comme efficaces par certains habitants : remplacement des haies par des murs de clôture, remplacement du gazon par des terrasses... Cela a été un des risques signalés en réunion dans un autre cadre, celui de la concertation du PLUiH mais pour d'autres raisons (sécurité,

terrain trop petit...).

Hors du champ de ce plan, nous sommes aussi interpellés par l'absence de réflexion sur l'espace public et les espaces d'intérêt public à réserver au sein des quartiers pour mettre en oeuvre des « solutions locales » comme évoqué pour le broyage ou le compostage, mais aussi le stockage de l'énergie, la logistique...

Le passage par le sens à donner à cette politique nous semble incontournable. Cette prise de conscience au niveau des déchets verts doit s'intégrer dans une prise de conscience environnementale plus large.

Economie circulaire

Dans le cadre de l'économie circulaire et en direction des habitants défavorisés, l'action « Faire réparer des objets » (électroménager, téléphonie, audiovisuel, outillage, instruments de musique, chaussures, horlogerie...) mise en place en 2020, nous interpelle. Seulement 780 personnes en ont bénéficié depuis 2020 (chiffre indiqué en réunion le 10 octobre dernier).

Si on peut comprendre que l'octroi de cette prime de 100 € soit sous condition de revenu, on peut se demander si l'information a bien été diffusée et quel budget était alloué à cette action.

On peut déplorer qu'aucun rapport de suivi des plans précédents n'éclaire la concertation et que les actions envisagées restent limitées (étudier, expérimenter...).

Au-delà des actions prévues par le PLPDMA et en complémentarité, beaucoup d'actions associatives telles les Café Bricol et leur démarche vertueuse de proximité seraient à mettre en lumière et à encourager pour créer une réelle dynamique et conforter le changement nécessaire de comportements.

Financement

Le traitement des déchets et les financements afférents sont hors champ de cette concertation.

On ignore les sommes qui seront allouées à chaque Axe d'action et les perspectives de financement.

En lien avec la réduction des collectes Déchets verts, la réduction des budgets est aussi un point d'interrogation de la part des habitants et une source de défiance. Une explicitation de l'affectation des économies réalisées par la réduction des collectes devient nécessaire.

Suivi d'actions et chiffrage des objectifs

Alors que maintenant tous les plans (ex : le PCAET) prévoient des indicateurs d'objectifs et de suivi, le plan prévoit "tous les 6 ans des phases d'évaluation et si nécessaire de révision".

Le seul objectif affiché est la traduction de la loi AGECL : " Concrètement, cela consiste à atteindre 400 kg de déchets par habitant et par an en 2030 et, si possible, d'aller encore plus loin dans la réduction des déchets."

Nous demandons la mise en place d'indicateurs de suivi d'objectifs et d'actions.

Conclusion

Le Plan proposé est un catalogue d'actions mais souffre de l'absence d'un sens global, ce qui a désorienté le citoyen. Ce d'autant que le message le plus lisible a été l'instauration d'une taxe supplémentaire pour un service que l'on considérait comme acquis.

Hors de la concertation et du champ du PLPDMA, les déchets non ménagers sur le territoire de Toulouse-Métropole ou externalisés ont un impact majeur sur notre environnement : ce sont les déchets générés par les entreprises et la construction. Cette question majeure nécessiterait une implication plus forte de la métropole.

Changer de comportements est devenu nécessaire pour notre environnement, dans une démarche vertueuse qui doit faire sens pour tous. Une politique plus ambitieuse et lisible doit être menée. Cela nécessite une explicitation plus forte et de mettre l'accent sur les bienfaits d'une conduite vertueuse pour soi et son environnement.

Passer d'une économie linéaire à une économie circulaire demande, pour tous les acteurs dont les décideurs, de changer de mode de pensée et de mode de vie. Cette évolution nécessaire doit être largement accompagnée jusqu'à l'habitant.

Pour l'APCVEB,
la présidente,



Annie Damon-Chosy